

Zurich, le 4 septembre 2024

Communiqué de presse de Sammelplatz Schweiz GmbH sur les enquêtes pour fraude contre des sociétés de récolteurs actives en Suisse romande

Au vu d'un grand nombre de questions posées par les médias, Sammelplatz Schweiz GmbH prend position comme suit sur les enquêtes pour escroquerie menées contre des entreprises de récolteurs actives en Suisse romande :

Les cas de fraude, la falsification de signatures ainsi que d'autres actes législatifs lors de la récolte de signatures nuisent à notre démocratie et doivent être sanctionnés. Les lois nécessaires à cet effet existent déjà. Sammelplatz Schweiz se distancie de tels agissements.

Mais on peut tourner et retourner les choses comme on veut : les tentatives de fraude, qu'elles soient le fait d'un récolteur professionnel motivé par l'appât du gain ou d'un récolteur bénévole aveuglé par la politique ou l'idéologie, ne peuvent jamais être totalement exclues. A moins d'interdire complètement la récolte de signatures.

Afin de minimiser autant que possible ce risque à zéro, Sammelplatz Schweiz pratique depuis la création de l'entreprise une gestion étendue de la formation, de la qualité et du contrôle, qui comprend notamment les points suivants :

- Les récolteurs sont formés et leurs obligations légales - notamment la récolte légale des signatures - sont rappelées à cette occasion.
- La qualité de chaque feuille de signatures est contrôlée.
- Si des incohérences apparaissent, des certifications d'essai sont effectuées.
- Les récolteurs qui ne remplissent pas nos critères de qualité ne seront plus mandatés lors de récoltes actuelles et futures.

Grâce à ce processus complexe, Sammelplatz Schweiz peut fournir à ses mandants des signatures qui correspondent aux exigences légales et à la volonté des signataires.

Pour Sammelplatz Schweiz, le respect des dispositions légales est une évidence, puisque nous sommes actifs dans le domaine des droits démocratiques. En même temps, c'est aussi dans notre intérêt commercial : nous récoltons des signatures valables pour nos clients. En effet, des signatures frauduleuses et non valables sont – par définition – un modèle commercial voué à l'échec. C'est ce que montrent les cas qui font désormais l'objet d'une enquête du Ministère public de la Confédération, à juste titre.

Les cas qui viennent d'être découverts montrent que les récoltes frauduleuses ne fonctionnent pas. Les enquêtes et les poursuites judiciaires en cours auront un effet d'assainissement et

montreront à toutes les « brebis galeuses » que les tentatives de fraude n'ont aucune chance et seront systématiquement sanctionnées.

En outre, et malgré les révélations récentes, il convient de noter que les récolteurs de signatures professionnels sont importants pour notre démocratie ! Ceci pour les raisons suivantes :

1. Nous vivons plus que jamais à une époque où l'information est surabondante. Les demandes politiques, telles que les initiatives populaires ou les référendums, doivent aujourd'hui, bien plus qu'il y a quelques années, s'imposer face à d'autres informations diffusées en masse. Les récolteurs professionnels qui entrent en contact et discutent avec les citoyens dans la rue peuvent les y aider.
2. Parallèlement à la surinformation, la volonté de s'engager dans la société civile, que ce soit dans des associations, des fédérations, des syndicats ou des partis, diminue. Par conséquent, la volonté ou la possibilité des organisations d'envoyer des récolteurs bénévoles dans les rues pour porter leurs préoccupations politiques à la connaissance des électeurs diminue également.

Aujourd'hui, pratiquement aucun parti, association ou organisation, quelle que soit sa couleur politique, ne parvient à faire aboutir une initiative populaire ou un référendum par ses propres moyens. Le risque existe que les initiatives populaires et les référendums n'aboutissent pas pour des raisons de manque d'engagement et que notre système politique, ou plutôt la participation de la population, se dégrade. Les récolteurs professionnels peuvent combler cette lacune et maintenir ainsi notre démocratie en état de marche.

3. En fin de compte, il est indifférent pour un électeur de donner sa signature à un récolteur bénévole ou professionnel. Ce qui compte pour lui, c'est de savoir s'il est d'accord avec le contenu de l'initiative ou du référendum ou s'il souhaite que la population se prononce à ce sujet.
4. Peu importe que les initiatives ou les référendums aient été lancés avec ou sans le soutien de récolteurs professionnels : au final, c'est la population ayant le droit de vote qui décide dans les urnes si elle veut soutenir ou rejeter un objet. Le taux de participation élevé ou le grand intérêt public que peuvent susciter les initiatives populaires et les référendums montre l'importance de ces instruments.
5. Interdire la récolte payante de signatures ou passer à des signatures exclusivement électroniques n'est pas une bonne idée. Au contraire, cela limiterait ou rendrait impossible les instruments de démocratie directe que sont l'initiative et le référendum. Car :
 - Une numérisation de la collecte des signatures ouvrirait la porte aux pirates informatiques et donc à une manipulation de masse. Ce n'est pas une solution viable.



- Une interdiction de la récolte rémunérée de signatures aurait des conséquences importantes pour les groupes d'intérêt, les partis politiques, les associations, les ONG, les syndicats. Si la récolte rémunérée de signatures était interdite, les comités devraient se limiter à se tourner vers d'autres canaux de récolte. Par exemple, des envois de lettres aux membres d'un parti, d'un syndicat, d'une ONG, d'une association ou à des adresses achetées. Ou bien ils diffuseraient la feuille de signatures dans le public via des médias imprimés ou des envois postaux publicitaires. L'acteur politique qui s'en sortirait le mieux sera celui qui dispose de ressources financières importantes et qui peut « acheter » ces services onéreux de distribution. En fin de compte, même l'impression des feuilles de signatures devrait être interdite, car elle aussi n'est possible qu'avec des moyens financiers, ce qui, dans la logique des personnes critiques, équivaut donc à un « achat » de signatures. Cette approche absurde désavantage les groupes d'intérêts les plus faibles en ressources dans notre pays, qui disposent de peu de membres.
- Dans le cas d'initiatives de partis, de syndicats ou d'ONG, leurs membres ou leurs employés récoltent également des signatures dans la rue. Ils ont eux aussi intérêt à récolter le plus de signatures possibles en un minimum de temps. Comment ces récolteurs s'assurent-ils que tout se passe toujours correctement ? En outre, où se situe la limite avec la récolte professionnelle de signatures par des entreprises de récolte et des employés rémunérés de syndicats et d'ONG ?
- Ceux qui considèrent la récolte rémunérée comme sensible devraient logiquement examiner de près tous les canaux de récolte. Que dit la lettre d'accompagnement qu'un syndicat joint à la feuille de signatures ? Les explications et les arguments qu'elle contient sont-ils corrects ? Que disent les membres des partis dans la rue lorsqu'ils récoltent des signatures ? Avec quels arguments les collaborateurs des ONG et des syndicats récoltent-ils des signatures dans la rue ? Les récolteurs d'ONG, de syndicats, de partis ou d'autres organisations de la société civile devront-ils être accompagnés et surveillés par une autorité lors de la récolte ? Et qu'en est-il lorsqu'un citoyen demande à un voisin de signer ?

Pour Sammelplatz Schweiz, il est clair que les cas de fraude, de falsification, de signatures ainsi que d'autres actes législatifs lors de la récolte de signatures nuisent à notre démocratie et doivent être punis. Les lois nécessaires à cet effet sont déjà en place. Les enquêtes actuelles montrent que la fraude est reconnue et sanctionnée.

Si nous voulons préserver les instruments de démocratie directe tels que les initiatives et les référendums et offrir aux organisations comptant peu de membres la possibilité de présenter leurs préoccupations politiques sous la forme de référendums et d'initiatives, les récolteurs de signatures professionnels sont un élément indispensable. Vouloir les interdire, c'est affaiblir les instruments de démocratie directe, voire les supprimer.

Susanne Brunner
Associée gérante de Sammelplatz Schweiz GmbH